

Sélection d'article sur la politique suisse

Requête	25.04.2024
Thème	Sans restriction
Mot-clés	Marché du travail
Acteurs	Sans restriction
Type de processus	Relations internationales
Date	01.01.1965 - 01.01.2021

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Hirter, Hans
Porcellana, Diane

Citations préféré

Hirter, Hans; Porcellana, Diane 2024. *Sélection d'article sur la politique suisse: Marché du travail, Relations internationales, 1994 - 2020*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 25.04.2024.

Sommaire

Chronique générale	1
Eléments du système politique	1
Ordre juridique	1
Droits fondamentaux	1
Politique sociale	1
Population et travail	1
Marché du travail	1

Abréviations

UNO	Organisation der Vereinten Nationen
G20	Gruppe der zwanzig wichtigsten Industrie- und Schwellenländer
ILO	Internationale Arbeitsorganisation

ONU	Organisation des Nations unies
G20	Groupe des vingt
OIT	Organisation internationale du travail

Chronique générale

Éléments du système politique

Ordre juridique

Droits fondamentaux

Der Bundesrat setzte die neue Rechtsnorm auf den 1. Januar 1995 in Kraft und gab den **Beitritt der Schweiz zur Antirassismus-Konvention** der UNO bekannt. Wie er bereits im Abstimmungskampf angekündigt hatte, meldete er dazu zwei Vorbehalte an. Der wichtigere der beiden betrifft die gesetzliche Regelung der Zulassung von Ausländern zum schweizerischen Arbeitsmarkt. Damit will er sich die Möglichkeit freihalten, die Einwanderung aus europäischen und anderen kulturell eng verwandten Staaten bevorzugt zuzulassen.¹

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 30.12.1994

HANS HIRTER

Politique sociale

Population et travail

Marché du travail

La Suisse a présidé la 108e session de la Conférence internationale du travail (CIT), lors de laquelle le **centenaire de l'OIT** a été célébré. Pour marquer cet anniversaire, la CIT a scellé l'action future de l'organisation en matière de justice sociale. La Convention et la recommandation sur la violence et le harcèlement dans le monde du travail ont également été adoptées. Guy Parmelin s'est entretenu avec son homologue indonésien pour conclure une déclaration d'intention sur les questions de l'emploi et de travail. Lors de la Conférence, il a organisé une procédure de médiation entre les patrons et les syndicats suisses pour que la Suisse ne figure plus sur la liste noire de l'OIT pour violation de la Convention n°98 en matière de protection contre les licenciements antisyndicaux. L'OIT reproche à la Suisse, comme à 39 autres pays, de ne pas suffisamment protéger les travailleuses et travailleurs actifs dans les syndicats lors de licenciements. En droit interne, un dédommagement maximal de six mois de salaire est prévu en cas de licenciement abusif lié à une activité syndicale. La procédure de médiation a porté ses fruits, puisque la Suisse a été retirée de la liste noire.²

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 10.06.2019

DIANE PORCELLANA

Lors de la réunion des ministres du travail du G20, la Suisse a approuvé la **déclaration ministérielle sur la réalisation des opportunités du XXIème siècle**. Cette déclaration énonce comme priorités dans le monde du travail: une protection sociale adéquate, une meilleure intégration des jeunes et la réalisation de l'égalité des genres.³

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 10.09.2020

DIANE PORCELLANA

1) BaZ, 10.11. und 30.12.94; NZZ, 3.12.94.

2) Communiqué de presse SECO du 15.5.19; Communiqué de presse SECO du 21.6.19; LT, 17.5.19; Lib, 11.6.19

3) Communiqué de presse du SECO du 10.9.20